

Plénière du 07 juillet 2009

Mme le Président, Chers collègues,

Introduite par le rapport Brundland, la notion de développement durable a déjà 22 ans, son contenu s'est peu à peu étoffé. Aujourd'hui, il s'agit d'accélérer la mise en œuvre des principes et piliers du développement durable.

Le rapport du Conseil Régional sur le développement durable dans les politiques régionales est une première. Et il faut nous féliciter de son existence car notre assemblée a contribué .

De plus, nous avons largement participé à l'élaboration des indicateurs sociaux et environnementaux qui permettent de « mesurer » l'impact des politiques publiques du Conseil Régional en matière de développement durable. Et le travail n'est pas terminé !

Pour ce qui concerne la CGT, il était temps de passer du stade des déclarations d'intention à des actions concrètes même si dans ce rapport, l'analyse pêche encore par économisme et ne pousse pas jusqu'à son terme la prise en compte des dimensions sociales et environnementales des questions soulevées à la société toute entière.

Je m'en tiendrai qu'à quelques questions posées au mouvement syndical.

La CGT considère que le développement durable induit explicitement la question de l'emploi ou des emplois à créer et de leur qualité.

En effet, le développement durable implique un changement de modèle productif pour mieux répondre aux besoins sociaux d'aujourd'hui et demain.

Pour atteindre cet objectif, il faut donc viser un mieux-être social en rendant soutenable pour les salariés et les populations le passage d'un modèle productiviste à un modèle « durable ».

A notre avis, deux conditions relevant de la démocratie sociale paraissent incontournables :

1. Les salariés et les populations doivent participer aux décisions d'orientation sociétale. De nouveaux droits d'intervention dans la gestion des entreprises doivent être accordés aux salariés, notamment en développant le rôle des institutions représentatives des salariés.
2. Les salariés doivent pouvoir contrôler la mise en œuvre des processus de transformation : par exemple accroître le pouvoir d'intervention des CHSCT, créer un droit de retrait « environnemental »

Bien entendu, le syndicalisme dont la CGT, n'a pas vocation à répondre à toutes les problématiques. C'est pourquoi, nous avons engagé des actions communes avec les ONG, les associations.

Dans le cadre du Grenelle de l'environnement, nous avons signé des déclarations communes avec d'autres organisations syndicales, la Fédération Nationale de l'environnement Greenpeace, les Amis de la Terre, la Fondation Nicolas Hulot pour ne citer que les plus connues. Nous avons réitéré cette démarche dans le cadre du Grenelle de la Mer.

Ce « Travailler ensemble » va se poursuivre et se développer y compris au niveau régional.

Ainsi, le rapport qui nous est présenté est une première étape, il doit être amélioré dans la prise en compte des dimensions sociales et environnementales du développement durable.

Merci de votre attention

Groupe CGT Comité Régional d'Aquitaine